

10/12 juin 1776.

Eau de la Ville

Monsieur le Prefet, Quoiqu'il j'aie payé à la mairie d'Athènes l'abonnement annuel pour deux drammes d'eau et que, l'année dernière, l'eau de la ville m'arrivât abondamment, l'eau française en us presque entièrement privée depuis cinq mois.

Vous connaissez probablement aussi bien que moi les causes qui empêchent les eaux d'arriver dans les parties supérieures de la ville. Les causes ne paraissent pas devoir cesser avant long temps. Toutefois l'établissement que je dirige ne pouvant pas rester dépourvu d'eau, j'ai adressé, il y a plusieurs semaines, à M. le Ministre de finances la demande en concession de l'eau fournie par le petit canal souterrain de la Zylotz Nétra. Ce conduit, que j'ai jaugé chaque mois l'année dernière, fournit au maximum 3 drammes d'eau et 1 dramme au minimum; ce qui équivaut à peu près à la somme que j'ai payée inutilement à la mairie.

Ma demande, après avoir passé par les divers degrés de l'administration, est entre les mains de M. le Maire qui ne prend aucune décision et ne répond même pas aux lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire.

Je vous fais aujourd'hui la même demande, Monsieur le Prefet, pendant que vous êtes en mesure de prendre à cet égard une prompte décision. Le canal de la Pierre fendue est sur le terrain de l'Etat; il est antique et par conséquent l'Etat y est en disposer. Si l'administration veut bien m'autoriser à y



prendre les 2 drammes d'eau que la ville me refuse,  
je la ferai nettoyer, je la fermerai, j'en amènerai  
les eaux dans la maison de l'École française; et,  
si ces eaux dépassent en moyenne 2 dramma,  
je verserai le surplus au dehors de l'Établissement  
pour l'usage du public.

En vous demandant cette autorisation, permet-  
moi de vous faire remarquer qu'en ce moment même  
j'exécute à Thèbes un travail très coûteux dont  
le résultat sera de faire couler dans la ville  
les eaux de la source Clepsydra, aujourd'hui perdue.  
Ainsi, tandis que je rends à la ville des eaux  
probablement abondantes, l'Administration de  
la ville me prive de celles que je lui ai payées  
d'avance et auxquelles j'ai droit.

En attendant votre prompt décision, je  
vous prie, M. le Préfet, d'agréer l'assurance  
de toute ma considération.

E. B.